## 139 – REMBOURSEMENT DE FRAIS BANCAIRES / ASSOCIATION OFFICE DE LA CULTURE PROVENCE VERDON DE BARJOLS / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de mandater la somme de 93,50 € au profit de l'Association Office de la Culture Provence Verdon pour une demande de remboursement de frais bancaires appliqués à des titres de loyers de 2018 impayés mais qui ont été par la suite annulés.

En effet, par délibération n°46/2019 du 11 avril 2019, le conseil municipal a approuvé l'annulation des titres de loyers mensuels de 500,00 € relatifs à la location d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble du 4 rue Kléber à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, pour les mois de mai à décembre 2018.

Or, la trésorerie avait effectué une saisie administrative à tiers détenteur sur ces titres impayés directement sur le compte de l'association Office de la Culture Provence Verdon.

Cette saisie administrative, a généré des frais bancaires qui ont été mis à la charge de l'association Office de la Culture Provence Verdon, et celle-ci en demande le remboursement auprès du trésor public.

Par courrier en date du 02 juillet 2019, le comptable public demande à la commune de prendre en charge le remboursement du montant de ces frais bancaires : l'état ne peut pas assumer cette dépense, puisqu'elle n'est pas liée à une poursuite erronée du fait propre de la trésorerie.

Il est donc proposé de procéder au remboursement des frais bancaires supportés par l'association Office de la Culture Provence Verdon, pour un montant de 93,50 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 au compte de charges exceptionnelles 678.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal,

- de l'autoriser à procéder au remboursement des frais bancaires pour la somme de 93,50 € au profit de l'Association Office de la Culture Provence Verdon,
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget.